

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2039

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
saisie pour avis,
M. Ollier, M. Poignant, Mme Vautrin, M. Raison et M. Cosyns

ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« promotionnel »

le mot :

« commercial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.